

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU

*Responsable du Service Juridique*

Tél. : 05.46.39.56.65

JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

N°2C 138 323 2507 4

Royan, le 17 septembre 2019

Monsieur Pascal Weiss

8 rue du Trejeau  
17600 Saint-Romain de Benet

Objet : Convention pour la participation de Monsieur Pascal Weiss  
à la manifestation « ROYAN PASSION – AMERICA - Édition 2019 »

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et vous-même.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - ainsi que le Service Communication - ☎ 05.46.39.74.20 - se tiennent à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire de la Ville de ROYAN,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

*Exp en PAR  
de 19-09-19*



**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : **AR 2C 138 323 2507 4**



FRAB

Remvoyer à

SGR 2 V22 MSR 2A 18-11076 11-18

En provenance de :

*Service Juridique  
 Ville de ROYAN  
 80 avenue de Fontainezac  
 17205 ROYAN Cedex*

Présenté / Avisé le : *20 / 09 / 19*  
 Distribué le : \_\_\_\_\_

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

*[Signature]*  
 Signature Factor

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité ou destination ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
 LA POSTE AGRÈMENT N° 0203

*Service Juridique  
 Ville de ROYAN  
 80 avenue de Fontainezac  
 17205 ROYAN Cedex*

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION

POUR LA PARTICIPATION DE PASCAL WEISS

À « ROYAN PASSION – AMERICA - ÉDITION 2019 »

D No. 19,498

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

*Monsieur Pascal Weiss*, 8 RUE DU TREJEAU 17600 SAINT- ROMAIN DE BENET

N°SIRET .....51873665300027....., dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné « *Monsieur Weiss* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

*La Ville* organise les 15, 16 et 17 novembre 2019 l'évènement ROYAN PASSION – AMERICA. Cet évènement consiste en une série de manifestations culturelles et trois journées d'animations visant à promouvoir la culture SUPER-HÉROS et américaine sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, *Monsieur Weiss* souhaite bénéficier d'un emplacement sur le site de l'Espace Pelletan afin de promouvoir ses activités et faire des ateliers.

La présente convention a pour objet d'acter les termes de la collaboration.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **Monsieur Weiss** dans le cadre de ROYAN PASSION – AMERICA qui se déroulera à l'Espace Pelletan à Royan les 15, 16 et 17 novembre 2019.

Aucune reconduction n'est envisagée.

#### ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

**La Ville** s'engage à la mise à disposition d'un emplacement au sein de l'Espace Pelletan à Royan. Par ailleurs, elle acquittera la somme de 650 euros pour régler la prestation.

En contrepartie, **Monsieur Weiss** s'engage à proposer un parcours ludo éducatif numérique sur le thème des Super Héros le samedi 17 toute la journée et le dimanche 18 novembre le matin

#### ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

**Monsieur Weiss** devra s'assurer contre tous les risques propres à son activité auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à **la Ville** au plus tard le jour de la manifestation

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

#### ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

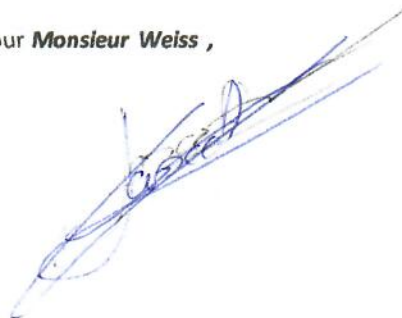
#### ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 17 SEP. 2019  
en trois exemplaires originaux

Pour **Monsieur Weiss**,



Pour **la Ville**,  
Pour le Maire de la Ville de ROYAN,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH